



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Actions de Sensibilisation aux Risques liés à l'Activité Physique et aux Postures - STRAPP

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Intervenants

Formateur santé travail

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande

Objectifs

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Comprendre l'intérêt de la prévention liée aux risques de TMS
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Repérer des situations à risque et proposer des améliorations de sa situation de travail
- Pouvoir se protéger en respectant les principes de pratique gestuelle

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama
- Documentation adaptée aux métiers
- Approche gestuelle adaptée aux risques professionnels repérés

Programme et contenu

1. Effets sur la santé

- Les TMS : définition, données statistiques, facteurs de risques
- Fonctionnement des éléments articulaires et du dos
- Possibilités et limites

2. Approche ergonomique

- Milieu et environnement de travail
- Analyse des situations de travail : outils, organisation, postes de travail
- Prise de conscience des contraintes

3. Approche gestuelle

- Prescriptions théoriques
- Mise en pratique gestuelle autocorrective
- Possibilité d'application des gestes aux postes de travail

4. Recherche de pistes d'amélioration

- Techniques
- Organisationnelles
- Humaines

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Modalités

Pour toute entreprise : sensibilisation des salariés

Pour les entreprises de plus de 50 salariés : possibilité de sensibilisation des relais / référents santé Sécurité / CSSCT

Pour plus d'informations contactez votre **Médecin du travail**

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention

